Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Beschère (la) - Tome IV

Beschère (la), c^{ne} de *Deux-Évailles.* — Guillaume de la Beschère était en discussion avec Henri d'Avaugour, baron de Mayenne, « pour la grande et petite justice » qu'il prétendait à la Beschère. L'accord se fit le 2 août 1315. Le baron de Mayenne, se réservant les grands cas, suivant la coutume, laissait à son vassal « la grande voaerie et justice », à tenir de lui, et à exploiter comme il l'exploitait lui-même, moyennant une compensation de 100 sols de rente.

La Beschère comprenait en 1618, suivant une déclaration de Louis de Beauvau : « maison forte, terre, fief, seigneurie, maison, grange, greniers, escuiries, estables à bestes, fournil, court, yssues, jardrins, vergers estant devant et alentour, touche de bois de haute futaye derrière ladite maison, estang et champ de Barbalou ; les Marmotières, où sont les plesses à glappiers, meurgers ; les Hauts-Vesprés, où il y a aussi glappiers, meurgers, plesses à connins ; l'estang de Moitry et l'estang Neuf réduits en prés. — La métairie de la Borderie, partie du bois de Geraine ; la métairie de Merolles. — Fondation de l'église, le bourg de Deux-Esvalle qui enxciannement estoit appelé ville, et y a droict de bourgeoisie. »

Il en dépendait en outre un nombre infini de landes, où les sujets avaient droit d'usage et de pâture pour leurs bestiaux. Enfin le seigneur de la Beschère avouait droit de mesure en prenant « patron et essief » à Mayenne ; coutume à la foire Saint-Martin, droit de fuie, de chasse ; haute, moyenne et basse justice.

Seigneurs. — Payen de Deux-Evailles fait une acquisition de Gervais de Villeoessel (Villoiseau, d'Hambers ?) en 1211. Il était le gendre de Macé de Mahas (?) qui lui donna la terre de Marolle avant 1228. Qualifié chevalier en 1248, il fait une transaction avec le curé de Deux-Evailles, ratifiée par l'évêque du Mans, Geoffroy de Loudon. Guillaume de Neuvillette, Juhel, son fils, et ses complices ayant outragé et blessé Gilles de Deux-Evailles, fils de Payen, sont condamnés à une réparation éclatante, après sentence de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, 1259. Pierre, enfin, son fils aîné, qu'on ne voit paraître que de 1270 à 1275, avait eu pour nourrice Osanne, dotée de terres qui devaient lui revenir si elle ou ses enfants ne laissaient pas d'héritiers directs. Payen vivait en 1275. — *Payen* de Deux-Evailles, qualifié écuyer, paraît dès 1272 pour des acquisitions à Précigné. Il figure dans des contrats avec Geoffroy de Mathefelon, 1280, Gervais de Montourtier, 1280, Guillaume de Gerenne, 1281, Geoffroy de Monceaux, 1285 ; est mentionné encore en 1286 et 1291. Mais Asseline, qui doit être sa femme, citée déjà en 1290, paraît seule depuis, jusqu'en 1297. — Guillaume de la Beschère est écuyer en 1302, qualifié tantôt seigneur de Deux-Evailles ou Guillaume de Deux-Evailles, seigneur de la Beschère. On a vu son accord au sujet de la féodalité avec Henri d'Avaugour en 1315 ; il paraît encore en 1329 et même en 1335, si l'acte n'est point rétrospectif. Herembourg, sa sœur, avait épousé N. de Gerenne, dont le fils, en 1315, réclame des droits sur Deux-Evailles. Payen de la Beschère, chanoine et trésorier de Saint-André d'Avranches, 1316, 1352, est sans doute son frère. — Jean de la Beschère, sauf confusion ou erreur, est dit clerc en 1331, seigneur de Deux-Evailles, 1344, écuyer, 1345, et sa femme est nommée Jeanne. Lui aussi a des intérêts à Précigné. Il mourut en 1358. — Guillaume Bessonneau, mari de Marguerite de Deux-Evailles, écuyer du duc d'Anjou, est mentionné avant 1368 et fait, avec sa femme, un acte de donation mutuelle en 1371 ; veuf en 1380, et bail de sa fille, il est exempté de rachat par la dame de Mayenne et transige pour le même objet avec la dame d'Aron en 1387. — Macé de Beauvau, qui avait été doté de biens en Anjou par Pierre de Beauvau, 1409, épouse avant 1416 Jeanne

Bessonneau, qui convole avec N. de Montgiroux. Les d'Arquenay, ses petits-enfants issus de cette seconde alliance, eurent part à sa succession, 1476. — Pierre de Beauvau. — René de B., que la généalogie de la famille dit capitaine de Mayenne, soit qu'il ait succédé à son père dans cette charge, soit qu'il y ait confusion, car le généalogiste ne donne pas ce titre à Pierre de Beauvau. — François de B. engagea la Beschère en 1512, et s'en titre encore en 1517. — Charles de B. fait foi et hommage à Mayenne en 1524. — Antoine de B., frère des deux précédents. 1530, épousa Jacquine de la Motte des Aunais, veuve avant 1540. — Gabriel de B., mineur en 1540, fait gérer ses affaires par Salatiel de Beauvau, 1564, 1576 ; mais c'est lui qui fit rédiger en 1551 l'analyse de ses titres du Rivau et de la Beschère, dont le précieux manuscrit original est au chartrier de la Roche-Pichemer. Le 23 avril 1555, il fait remontrer au duc de Guise, marquis de Mayenne, « qu'il est gentil homme du roy et a charge pour ledit seigneur au fet de la guerre, où il diset avoir esté et estre tellement détenu qu'il lui avoit esté impossible entendre et vacquer à chercher » ses anciens aveux. — Jacques de B. épousa Françoise Le Picard, veuve en 1593 et bail de ses enfants : Jacques, Louis, François. — Jacques de B., 1603, est dit aussi seigneur de la Beschère. Françoise Le Picard, sa mère, marquise de Choisy, demeurant au château de Lassay (Chavaigne), vivait encore en 1622 et faisait aveu à la Beschère pour le lieu de la Touche. Mais Jacques, demeurant au château du Rivau, paroisse de Lesnières, qui épousa Renée d'Apchon et en secondes noces Isabeau de Clermont, laissa la Beschère en 1615 à Louis, son frère puîné, qui n'eut qu'un fils prêtre, et dont la veuve, Louise Dollé — et non Dobé — vendit la Beschère en 1648.